

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du
24 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 24 septembre, à 18 heures, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 17/09/2015

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK (jusqu'à 18 h 35)

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU (jusqu'à 18 h 35), Mme Valérie BARTHE-CHENEAU (jusqu'à 18 h 35), M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 18 h 35), M. Rémy RABILLARD (jusqu'à 18 h 35)

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, M. Philippe DESORMEAU, Mme Carole CANETTE (jusqu'à 18 h 35), Anthony DOMINGUES (à partir de 18 h 20)

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 18 h 35), M. Philippe GOUGEON

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, Mme Sophie PALANT (à partir de 18 h 30), M. Hugues SAURY, M. Philippe BELOUET (à partir de 18 h 20)

ORLEANS : M. Olivier CARRE (de 18 h 20 à 19 h 15 et pouvoir à Mme SAUVEGRAIN jusqu'à 18 h 20 et à partir de 19 h 15), Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 20), Mme Martine ARSAC (pouvoir à Mme HOSRI jusqu'à 19 h 25 puis présente), M. Thomas RENAULT, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN, M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à Mme ODUNLAMI), Mme Florence CARRE, Mme Alexandrine LECLERC, M. Yann BAILLON (pouvoir à Mme CARRE jusqu'à 19 h 15 puis présent), Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (à partir de 18 h 15), Mme Béatrice BARRUEL, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER (à partir de 18 h 20), M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 35), M. Philippe LECOQ (jusqu'à 19 h 10), M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE (jusqu'à 18 h 35), Mme Colette MARTIN-CHABBERT (jusqu'à 18 h 35), M. Bruno MALINVERNO (jusqu'à 18 h 35), Mme Brigitte JALLET (jusqu'à 18 h 35), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 18 h 35), Mme Véronique DESNOUES (jusqu'à 18 h 35), M. Marceau VILLARET (jusqu'à 18 h 35), Mme Annie CHARTON (jusqu'à 18 h 35), M. Pascal LAVAL (jusqu'à 18 h 35)

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET (à partir de 18 h 10)

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME

SEMOY : M. Laurent BAUDE (jusqu'à 18 h 35), Mme Pascale LIPIRA (jusqu'à 18 h 35)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



ETA(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHECY : Mme Virginie BAULINET donne pouvoir à M. Rémy RABILLARD (jusqu'à 18 h 35)
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 18 h 35)
MARDIE : M. Christian THOMAS donne pouvoir à Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
OLIVET : Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER , M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Marceau VILLARET (jusqu'à 18 h 35)
ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. François LAGARDE donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON , Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. François FOUSSIER , Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à M. Philippe PEZET (à partir de 18 h 15), M. Philippe LELOUP donne pouvoir à M. Michel MARTIN , Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Alexandrine LECLERC , M. Michel BRARD donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 35), Mme Arlette FOURCADE donne pouvoir à M. Philippe LECOQ (jusqu'à 19 h 10)
ORMES : Mme Jeanne GENET donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER donne pouvoir à M. Christian BOIS
SARAN : M. Christian FROMENTIN donne pouvoir à Mme Maryvonne HAUTIN

ETA(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT , Mme Claude GRIVE
ORLEANS : Mme Hayette ET TOUMI , M. Jean-Philippe GRAND

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux des séances du conseil de communauté du 23 avril 2015, 21 mai 2015 et 18 juin 2015.

Le conseil de communauté a approuvé les procès-verbaux des séances du conseil de communauté des 23 avril 2015, 21 mai 2015 et 18 juin 2015.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 10 septembre 2015 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 10 septembre 2015 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.



AD 04 - Election d'un nouveau vice-président par suite de la démission de M. SAURY de ses fonctions de vice-président.

La Séance a été suspendue à la demande de M.CHAILLOU pendant 5 minutes

A la reprise de la séance, les membres du groupe des élu(e)s PS, Verts et divers gauche ont quitté la séance du conseil de communauté.

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la démission de M SAURY de sa fonction de 3^{ème} vice-président de la communauté d'agglomération,
- a approuvé le maintien à 15 du nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération,
- a approuvé la désignation d'un nouveau vice-président prenant le rang précédemment occupé par M. SAURY,

Constitution du bureau de vote :

Mme MASSON a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil de communauté.

Le conseil de communauté a désigné deux assesseurs :

- Mme de QUATREBARBES
- M.DOMINGUES

Election :

M.LEMAIGNEN a présenté la candidature de M.SCHLESINGER

Il a été procédé à un vote au scrutin secret dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67
- à déduire bulletins nuls : 4
- à déduire bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 59
- majorité absolue : 30

M. SCHLESINGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M.LEMAIGNEN a proclamé M. SCHLESINGER Matthieu 3^{ème} vice-président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et l'a installé dans ses fonctions.

AD 05 - Assemblées délibérantes - Constitution des commissions - Modifications.

Le conseil de communauté :

- a décidé de scinder la commission villes et territoires durables en deux commissions :

Territoires durables

Ville et habitat

- a approuvé les attributions respectives de chacune des commissions,

- a modifié par voie de conséquence la délibération n° 4479 du conseil de communauté du 10 avril 2014 sur la constitution des commissions, ainsi que l'article 42 du règlement intérieur du conseil de communauté afin d'y intégrer la création de ces nouvelles commissions,



- a décidé par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions Territoires durables et Ville et habitat,

- a approuvé la composition des commissions Territoires durables et Ville et habitat ainsi que figurant en annexes à la délibération.

AD 06 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition de diverses commissions thématiques et de la conférence des maires.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres des commissions,

- a désigné les nouveaux membres des commissions,

- a acté la désignation de M. Matthieu SCHLESINGER, maire d'Olivet, en qualité de membre de la conférence des maires qui, par ailleurs, par suite de l'élection de M Olivier CARRÉ, en qualité de maire d'Orléans, se trouve désormais nommément composée comme suit :

- le président : M. LEMAIGNEN Charles-Éric

- les 22 maires des communes à savoir :

Monsieur MILLIAT Luc, Maire de BOIGNY-SUR-BIONNE
Madame WOJCIK Nicole, Maire de BOU
Monsieur VIE Jannick, Maire de CHANTEAU
Monsieur BONNEAU Nicolas, Maire de LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
Monsieur VALLIES Jean-Vincent, Maire de CHECY
Monsieur MORLAT Frédéric, Maire de COMBLEUX
Madame LINGUET Marie-Agnès, Maire de FLEURY-LES-AUBRAIS
Monsieur DUMAS Christian, Maire d'INGRE
Monsieur THOMAS Christian, Maire de MARDIE
Monsieur ARCHENAULT Eric, Maire de MARIGNY-LES-USAGES
Monsieur SCHLESINGER Matthieu, Maire d'OLIVET
Monsieur CARRÉ Olivier, Maire d'ORLEANS
Monsieur TOUCHARD Alain, Maire d'ORMES
Monsieur BRAUX Christian, Maire de SAINT-CYR-EN-VAL
Monsieur MARTINET Jacques, Maire de SAINT-DENIS-EN-VAL
Monsieur PINAULT Patrick, Maire de SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
Monsieur THIBERGE David, Maire de SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Monsieur CHAILLOU Christophe, Maire de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
Monsieur BOIS Christian, Maire de SAINT-JEAN-LE-BLANC
Monsieur COUSIN Thierry, Maire de SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN
Madame HAUTIN Maryvonne, Maire de SARAN
Monsieur BAUDE Laurent, Maire de SEMOY

- les vice-présidents non maires à savoir :

- Monsieur MARTIN Michel,
- Monsieur LELOUP Philippe,
- Madame SAUVEGRAIN Muriel,
- Monsieur LAGARDE François,
- Madame BARRUEL Béatrice.

AD 07 - Assemblées délibérantes - Etablissement public foncier local interdépartemental (EPFLI Foncier Cœur de France) - Modifications de la représentation de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation de nouveaux représentants de la communauté d'agglomération au sein de l'établissement public foncier local interdépartemental dénommé « EPFLI Foncier Cœur de France »,



- a désigné Mme MASSON Marie-Claire en qualité de nouvelle déléguée suppléante à « l'EPFL Foncier Cœur de France » en remplacement de M. Christian BRAUX et M. Thierry COUSIN et M. Jean-Michel BERNIER en qualité de nouveaux délégués titulaires en remplacement respectivement de MM. Alain TOUCHARD et Hugues SAURY.

AD 08 - Assemblées délibérantes - Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (lycées et collèges) - Modification de la représentation de la communauté d'agglomération au conseil d'administration du collège Jean Pelletier d'Orléans.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation d'un nouveau représentant de la communauté d'agglomération au conseil d'administration du collège Jean Pelletier d'Orléans,

- a désigné M. Philippe BARBIER représentant de la communauté d'agglomération au conseil d'administration du collège Jean Pelletier d'Orléans en remplacement de M. Jean-Pierre GABELLE.

AD 09 - Assemblées délibérantes - Organismes extérieurs - Associations "Aide aux victimes du Loiret" et "Action pour les gens du voyage" - Modifications de la représentation de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté :

- a décidé par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, pour la désignation de nouveaux représentants de la communauté d'agglomération au sein des associations « Aides aux victimes du Loiret » et « Action pour les gens de voyage »,

- a désigné M. Jean-Luc POISSON en qualité de nouveau représentant de la communauté d'agglomération à l'association « Aides aux victimes du Loiret » et à l'association « Action pour les gens de voyage » en remplacement de M. Olivier GEFFROY.

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Politique de la Ville - Approbation du contrat de ville 2015/2020.

Le conseil de communauté a approuvé le contrat de ville 2015/2020 et a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire à signer ce document à l'issue de la prise d'avis de tous les partenaires.

VTD 02 - Habitat-Logement - Projet de programme local de l'habitat - Accompagnement personnalisé pour les accédants à la propriété - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association départementale d'information sur le logement (ADIL) du Loiret - Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat.

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 € à l'association ADIL du Loiret ayant pour objet de soutenir l'action d'accompagnement personnalisé pour les accédants à la propriété et a approuvé la convention pluriannuelle de partenariat à passer avec l'ADIL du Loiret et a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer la convention de partenariat.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Commune d'Orléans - Travaux et aménagement extérieur de l'ancien site Famar – Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue la passation de marchés publics pour les travaux d'aménagement extérieur de l'ancien site Famar et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.



GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Commune d'Orléans – Désamiantage et dépollution de l'ancien site Famar - Marché public de travaux passé avec le groupement ATD/OCCAMA – Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux de désamiantage et de démolition de l'ancien site Famar avec le groupement ATD/OCCAMAT, ayant pour objet de prendre en compte essentiellement les travaux et délais supplémentaires liés au traitement du plomb, portant le montant des travaux de 1 051 492 € HT, soit 1 261 790,40 € TTC, à 1 142 412,09 € HT, soit 1 370 894,51 € TTC,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

ESRT 01 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie/Innovation – Colloques universitaires -Attribution de subventions à l'université d'Orléans et au CNRS.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer les subventions suivantes au profit de l'université, pour un montant global de 6 000 € :

- o 2 500 € pour l'organisation du colloque « Société Européenne pour la Formation d'Ingénieurs 2015 » ;
- o 2 000 € pour l'organisation des cycles de conférences en management, IAE – VALLOREM » ;
- o 500 € pour l'organisation du colloque « Intensification écologique des sols et agro-écologie en Afrique de l'Ouest » ;
- o 500 € pour l'organisation du colloque « Ecole jeunes chercheurs en informatique mathématique 2015 » ;
- o 500 € pour l'organisation du colloque « Congrès 2015 de la Société informatique de France : femmes et Informatique » ;

- a décidé d'attribuer les subventions suivantes au profit du CNRS, pour un montant global de 1 200 €

- o 400 € pour l'organisation des 8èmes journées internationales de linguistique de corpus ;
- o 400 € pour l'organisation des 14èmes journées doctorales en commerce international et finance international ;
- o 400 € pour l'organisation du colloque « Analyse de données symboliques 2015 ».

ESRT 02 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Attribution d'une subvention de fonctionnement au STUDIUM® - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association LE STUDIUM® ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 d'un montant total de 52 250 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

ESRT 03 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie - Association des Villes Universitaires de France - Adhésion de l'Agglomération Orléans Val de Loire – Désignation du représentant de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association AVUF pour un montant de 1 500 euros et a désigné Mme Barruel, pour représenter la communauté d'agglomération au sein de l'AVUF.



AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Commune de Saran – ZAC du Champ Rouge - Approbation d'une convention portant permission de voirie à passer avec la société Amazon.fr Logistique.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention portant permission de voirie à passer avec l'entreprise Amazon.fr Logistique, ayant pour objet l'occupation privative d'une dépendance du domaine public routier aux fins de réaliser et exploiter une aire de stationnement destinée à accueillir les autocars privés transportant ses salariés,
- a fixé le montant de la redevance à 4 € le m² annuel,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

EMPLOI

EMP 01 - Emploi - Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation d'avenants aux conventions passées avec Ececo, Pleyades et Le Tremplin.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n°1 à la convention passée avec l'association Ececo ayant pour objet de prendre en compte les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans inscrits comme demandeurs d'emploi depuis moins d'un an,
- a approuvé l'avenant n°1 à la convention passée avec l'association Pleyades, ayant pour objet de simplifier les outils de suivi de l'action,
- a approuvé l'avenant n°1 à la convention passée avec l'association Le Tremplin, ayant pour objet de modifier le plan de financement sans pour autant remettre en cause la participation de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,
- a autorisé Monsieur le Président à signer les dits avenants.

EMP 02 - Emploi - 6ème programmation 2015 - Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes en fonctionnement :

Subventions aux associations / entreprises d'insertion :

▪ la structure d'insertion : Orléans Insertion Emploi , pour son action d'accompagnement de 15 salariés inscrits dans un parcours d'insertion	5 000 €
▪ les associations proposant un accompagnement à la création d'entreprise : Boutique de Gestion du Loiret (BGE) , pour son action BGE Bus	3 850 €
Soit un montant total de	8 850 €

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes en investissement :

Les aides à l'investissement :

▪ Amidon	800 €
Soit un montant total de	800 €

- a approuvé les conventions correspondantes et autoriser Monsieur le Président à signer les dites conventions.



INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Communes de Chanteau, Fleury-les-Aubrais, Saran - Liaison RD2020-RD97 (tranche 2) - Marché public de travaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet l'aménagement de la liaison RD2020-RD97 (tranche 2), sur les communes de Saran, Fleury-les-Aubrais, Chanteau, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à lancer la procédure et à signer tout document afférent.

INF 02 - Infrastructures - Commune d'Orléans – Aménagement du boulevard de Châteaudun (3ème phase) et de la rue de la Gare - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Orléans - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Orléans pour un coût global prévisionnel d'opération de 1 900 000 € T.T.C. pour la requalification du boulevard de Châteaudun (3^{ème} phase) et de la rue de la Gare comprise entre la rue du Faubourg Bannier et le boulevard de Québec, réparti de la manière suivante :

- 300 000 € T.T.C. pour les travaux d'enfouissement pris en charge par la commune d'Orléans,
- 1 600 000 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement pris en charge par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.

INF 03 - Infrastructures - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Aménagement d'un carrefour giratoire avenue de Verdun - Marché public de travaux - Approbation du dossier projet - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté :

- a approuvé le dossier projet portant sur l'aménagement d'un carrefour giratoire avenue de Verdun, sur la commune de Saint-Jean-de-Braye,

- a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la passation de marchés publics de travaux ayant pour objet l'aménagement carrefour giratoire avenue de Verdun, sur la commune de Saint-Jean-de-Braye,

- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

INF 04 - Infrastructures - Missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des études préliminaires et des missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives à des projets sur l'espace public - Convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de groupement de commandes relative aux missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des études préliminaires et missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives à des projets sur l'espace public, passée avec la commune d'Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 05 - Infrastructures – Aménagement du boulevard Victor-Hugo à Olivet – Dommage de travaux publics – Règlement amiable du litige – Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec Mme Nathalie Monteil et M. Raphaël Limonier.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à M. et Mme Limonier-Monteil,



- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec ceux-ci, prévoyant notamment le versement à leur profit d'une indemnité amiable d'un montant de 450 €, pour solde de tous comptes,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel.

GESTION DES DECHETS

GD 01 - Gestion des déchets - Mise en œuvre et financement des points de collecte des déchets enterrés et semi-enterrés - Approbation des principes.

Le conseil de communauté :

- a validé la ventilation de l'enveloppe globale de 2.653 M€ TTC comme suit :

- 1 293 k€ (1 071 k€ HT) pour le renouvellement d'équipements arrivant en fin de vie ;
- 221 k€ (184 k€ HT) pour l'achat d'équipements réservés pour la dotation des communes sur lesquelles la collecte du verre en porte-à-porte sera supprimée en 2016.
- 1 139 k€ TTC (949 k€ HT) pour l'achat de nouveaux équipements correspondant à de nouvelles implantations, selon la ventilation suivante :
 - 374 k€ HT pour les colonnes destinées à la collecte du verre
 - 268 k€ HT pour les colonnes destinées à la collecte du multimatériaux
 - 307 k€ HT pour les colonnes destinées à la collecte des déchets ménagers résiduels

- a validé le principe de prise en charge à 100 % de 32 colonnes verre sur les six communes (Mardié, Semoy, La Chapelle-Saint-Mesmin, Chécy, Saint-Denis-en-Val, Saint-Cyr-en-Val) passant en mode apport volontaire en 2016 pour ce flux.

GD 02 - Gestion des Déchets - Marché public de conception /financement /construction /exploitation de l'U.T.O.M. passé avec la société ORVADE - Modalités de traitement des sous-produits d'incinération (Réfioms, cendres) - Approbation d'un avenant n° 25.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 25 au marché de conception/financement/construction/exploitation de l'UTOM passé avec la société Orvade, ayant pour objet d'acter les modalités de traitement des sous-produits d'incinération (réfioms, cendres) et le terme proportionnel du compte d'exploitation prévisionnel à 28,91 € HT/tonne;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Désaffectation de matériels mis à disposition par la commune d'Orléans - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la désaffectation du camion hydrocureur immatriculé 6478WS45,
- a constaté les écritures comptables non budgétaires de sortie de l'actif du bien,
- a pris acte de sa restitution à la commune d'Orléans.

ASST 02 - Assainissement - Acquisition et maintenance de véhicules hydrocureurs - Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté :



- a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition et la maintenance de quatre véhicules hydrocureurs et pièces détachées associées composées de deux lots :

- Lot n° 1 : fourniture de deux véhicules porteurs 26 tonnes et pièces détachées associées avec deux tranches conditionnelles pour l'acquisition de deux véhicules porteurs 26 tonnes supplémentaires ;
- Lot n° 2 : fourniture de deux combinés hydrocureurs, formation sur les combinés et maintenance de quatre années, avec deux tranches conditionnelles pour l'acquisition de deux combinés hydrocureurs supplémentaires,

- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,

- a décidé que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.

FMG 02 - Achats publics - Recours à la centrale d'achats APPROLYS - Matériels informatiques et plateforme de dématérialisation des marchés publics - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de recourir à la centrale d'achats APPROLYS pour un accord-cadre d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics pour la fourniture d'équipements informatiques individuels et pour un marché subséquent relatif à la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics,

- a autorisé Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et leurs avenants éventuels nécessaires à la satisfaction des besoins de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 03 - Systèmes d'information - Marché public de services - Gestion d'une plateforme informatique d'échanges des DT/DICT/ATU et autres formulaires - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la gestion d'une plateforme informatique d'échanges des DT/DICT/ATU et autres formulaires à passer avec la commune d'Orléans,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

- a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la gestion d'une plateforme informatique d'échanges des DT/DICT/ATU et autres formulaires,

- a autorisé Monsieur le maire d'Orléans ou son représentant à signer le marché issu de la convention de groupement de commandes.



RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Infrastructures - Compétences création, aménagement et entretien de voirie communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Mise à disposition individuelle d'agent - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Ingré.

Le conseil de communauté :

- a décidé que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 5399 du conseil de communauté du 21 mai 2015, portant mise à disposition de l'intéressé du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015,

- a approuvé la convention à passer avec la commune d'Ingré, ayant pour objet de mettre un agent de maîtrise 7^{ème} échelon, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à hauteur de 29 % de son temps de travail et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

RH 02 - Ressources humaines - Mise à disposition d'un agent titulaire auprès du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention ayant pour objet de mettre un agent à la disposition du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco à hauteur de 50 % de son temps de travail, pour une durée de 3 ans et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention.

RH 03 - Ressources humaines - Contrat de réservation de berceaux passé avec la société "Crèche Attitude Châtelliers" - Prolongation - Approbation d'un avenant n°1.

Le conseil de communauté a approuvé la prolongation du contrat de réservation de berceaux à passer avec la société « Crèche Attitude Châtelliers » pour 1 berceau du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016 pour un montant de 7 576 € et a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat.

RH 04 - Ressources humaines - Réintégration d'un agent dans les cadres - Dommage - Règlement amiable du litige - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec M. Christian Stéphan.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à M. Stéphan,

- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec celui-ci, prévoyant notamment le versement à son profit d'une indemnité amiable d'un montant total de 10 083 €, pour solde de tous comptes et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel.

Fait à Orléans, le 01 09 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Éric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLÉANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.